



## Mutation éducation nationale

Par **Isaseinemaritime**, le **18/02/2019 à 07:50**

Bonjour, mon concubin a 2 enfants, 13 et 15 ans. Il est divorcé et a la garde un week-end sur 2 Et la moitié des vacances scolaires. Nous vivons en Seine maritime, la mère aussi avec son mari.

Nous allons être muté par l'éducation nationale à Marseille.

Ma question est: Qui doit payer les frais de transport et à quelles fréquences seront les visites?

Sachant que la vie à Marseille est beaucoup plus cher qu'en Seine maritime et que je suis au chômage.

Par **Isaseinemaritime**, le **18/02/2019 à 07:51**

Petite précision: nous n'avons pas demandé à déménager mais nous y sommes forcé

Par **fabrice58**, le **18/02/2019 à 08:59**

Bonjour,

à moins que les parents s'arrangent entre eux, c'est au père de payer les frais. La mère n'étant pas responsable de la décision.

cdt

Par **Isaseinemaritime**, le **18/02/2019 à 10:14**

Même dans le cadre d'une mutation de l'éducation nationale?